



Conseil communautaire du 16 mars 2022

Compte-rendu

Présents : Jean-Claude TRAMESEL / Valérie GARET / Francis THIEBAUT / Michèle LEPAUL / Antonin SIMOES / Michel BORDOT / Sylvain PETITGENET / Anthony MARIE / Nicolas CHOUX / Henri de MALLIARD / Marguerite COURTOY / Francis DESCHASEAUX / Marc DOILLON / Ghislain JACQUEY / Anne LEONARD / Christian CHASSARD / Véronique GRANDJEAN / Martine GRILLOT / Benoit MIEGE / Christiane OUDOT / Alain GRILLOT / Benjamin ROULEAU / Bernard ROGER / Jean-Louis GRANDHAIE / Patrick LAURENT / Pascal SIMONIN / Jean-Daniel GEROME / Daniel CLAUDEL / Luis DA SILVA / Bernard GAUTHIER / Marie-Jeanne MOUGIN / Michel DESIRE / Thierry BORDOT / Noëlle GRANDJEAN / Hervé LEROY / Rachida LAOUFI-SABER / Jean JOAQUIM / Claude RAGUE / Bruno MACHARD

Absents : Véronique HUMBLOT, Paul NIGAY / Aurélien GRAS / Michel RICHARD / Alain ROBERT / Bernard GALMICHE / Jacinthe NAIDET

Titulaires ayant donné une procuration : Philippe LABACHE (à Daniel CLAUDEL) / Jean-Luc BRULE (à Alain GRILLOT) / Didier BAERT (à Christian CHASSARD) / Christiane GROSJEAN (à Christiane OUDOT) / Jean-Pierre ARGENTON (à Benoit MIEGE) / Corinne THIERY (à Benjamin ROULEAU) / Patricia AUBRY (à Christiane OUDOT) / Pascal BIGE (à Anthony MARIE) / Thierry BELLONCLE (à Thierry BORDOT)

Excusés : Thierry COUSIN / Denis FOURRIER / Daniel VINEY / Claude FOURNIER

Suppléants remplaçant les titulaires absents : Annie OUDOT (remplaçant Daniel VINEY) / Bruno MOUTON (remplaçant Claude FOURNIER)

Suppléants : Guy CARRARA / Martine AUBRY

Ont participé : Patrick CANNET / M-Alyette JACQUES / Angélique JEANNIN

Approbation du compte rendu de la séance en date du 09/02/2021

Le compte- rendu du 9 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard ROGER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRES GENERALES

1. Débat d'Orientation budgétaire 2022

M. le président présente les résultats prévisionnels 2021, les éléments de contexte ainsi que les orientations budgétaires.

M. GRILLOT présente l'analyse financière : « le résultat cumulé, excédentaire, servira à financer les investissements à venir. Pour rappel, près de 7 millions de travaux sont prévus sur le mandat au titre des grands projets. »

Mme LEPAUL interroge sur le Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources et les différences de situation pour les communes du territoire. M. le Président et M. DESIRE précisent qu'un travail est engagé sur ces prélèvements : « nous solliciterons les services de la DGFIP et apporteront des compléments d'information aux communes concernées ». M. DESIRE ajoute : « nous souhaitons comprendre les mécanismes et les calculs. »

Maison pluridisciplinaire

M. le Président précise qu'une expertise sera lancée prochainement sur la structure bois pour connaître l'étendue du problème et définir les travaux à réaliser.

M. GRILLOT rappelle la problématique rencontrée lors du transfert de l'équipement à la CCHC (travaux non réceptionnés définitivement, subventions en attente de versement...).

Taxe GEMAPI

La fixation du produit attendu sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

Voie verte

Les résultats de l'étude environnementale, à recevoir prochainement, permettront d'identifier les contraintes d'aménagement (techniques, environnementales, etc.) : « la programmation des travaux sera établie en fonction de ces contraintes ».

M. le Président proposera de réunir les communes concernées par le passage de la voie verte afin de déterminer les modalités de prise en charge de l'entretien courant. « La CCHC prend en charge quant à elle l'investissement et gros entretien. » M. DESIRE note : « C'est ce qui est déjà appliqué. »

Politique d'aide à la démolition

La commission Habitat étudiera les modalités de mise en œuvre de la politique d'aide à la démolition.

M. BORDOT relève qu'il serait nécessaire de développer en parallèle la réflexion sur l'Etablissement Public Foncier. M. DE MALLIARD précise qu'un travail préalable de recensement des projets communaux éligibles est nécessaire : « nous devons pouvoir dire, on prélève un impôt supplémentaire et cela profite tout de suite en termes de projets ».

M. MIEGE rappelle son opposition de principe à augmenter la fiscalité sur les entreprises, « principales concernées par l'augmentation ».

Chalets de Passavant

M. le Président précise qu'un état des dépenses liées à la reprise du site sera présenté au budget et informe sur les visites effectuées. « Un appel à candidatures sera lancé ». Suite à la question de M. DOILLON, il ajoute « Nous étudierons le cadre des différents types de gestion (engagements du gestionnaire et de la collectivité, risques liés...) ». M. DESIRE : « la collectivité a un rôle de facilitateur pour le développement de ces projets, au profit du développement du territoire. »

SPANC

M. le Président rappelle la modification tarifaire : « les impacts seront à mesurer sur 4 à 5 ans » et le renfort du service « pour rattraper le retard des contrôles périodiques. Nous suivrons l'évolution de cette nouvelle organisation et politique tarifaire. »

M. GRILLOT rappelle le rôle des commissions : « Leurs propositions sont ensuite reprises en Bureau puis en Conseil. Les commissions fonctionnent et nourrissent un débat en conseil sans qu'il y ait besoin de tout refaire. »

M. le Président note : « les budgets 2022 seront établis sur la base de ces éléments. »

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022.

2. PACT2

Les 20 projets inscrits sur l'ensemble du territoire de la Haute Comté :

1. La création d'un terrain synthétique de football (avec éclairage) à St-Loup-sur-Semouse
2. Le remplacement de la surface de jeu du gymnase à St-Loup-sur-Semouse
3. Le remplacement de la surface de jeu à la halle Paul Simon à Fougerolles-St-Valbert.
4. La construction de nouveaux vestiaires de football à Corbenay.
5. La rénovation et la mise aux normes des vestiaires de football à St-Loup-sur-Semouse.
6. La création de la voie inter-régionale (43 km) reliant la CC Terres de Saône à la CC des portes des Vosges Méridionales (Val d'Ajol et Plombières les Bains).
7. Mobilité sur la base du schéma des aires de covoiturage à Vauvillers, à St-Loup-sur-Semouse, à Corbenay, à Fougerolles-St-Valbert, Conflans-sur-Lanterne.
8. La création d'un tiers-lieu intercommunal d'accueil d'espace de coworking, Fab lab et espace d'inclusion numérique.
9. La mise aux normes de la cantine du périscolaire à Corbenay.
10. Un plan signalétique touristique et création et/ou extension d'itinéraires touristiques d'intérêt départemental et intercommunal sur le territoire de la CCHC.
11. L'aménagement des gravières à St-Loup-sur-Semouse.
12. La création d'un espace d'accueil touristique et panoramique de la Haute Comté à Montdoré.
13. Le Pack culturel : poursuivre des actions organisées avec le soutien du Département de la Haute Saône en soutenant l'offre des diffusions culturelles pour la programmation des concerts et des spectacles sur l'ensemble du territoire de la Haute Comté.
14. L'aménagement du château Bouly à St-Loup-sur-Semouse.
15. La création d'un espace d'accueil au cœur du village pour l'accueil d'évènements culturels et d'animations diverses à Dampierre-les-Conflans.
16. La réhabilitation d'une école en résidence d'artistes et en salle d'exposition à Passavant-la-Rochère.
17. La création d'une scène couverte au cœur de la commune pour l'accueil d'évènements culturels et autres à Anjeux.
18. La démolition des étages supérieurs et la réalisation d'une étanchéité d'un bâtiment du foyer des travailleurs Migrants à Saint-Loup-sur-Semouse.
19. La poursuite du dispositif habiter mieux sur l'ensemble du territoire de la Haute Comté.
20. Itinéraires de randonnées du PDIPR sur le territoire de la Haute Comté.

Sur les 20 actions du PACT 2, 8 relèvent de la compétence de la CCHC, 12 sont des projets communaux.

Le montant total des investissements envisagés sur ce contrat PACT 2 atteint les 11 millions d'euros dont près de 7 millions portés par la CCHC.

VOTES : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Suivant l'avis favorable du Bureau du 09/03/2022, le Conseil, à l'unanimité :

- Valide le plan d'actions du contrat PACT 2 ;
- Autorise le Président à signer tout document dans le cadre du PACT 2.

3. PACT 2 – Commune de Montdoré

Suivant l'avis favorable du Bureau du 09/03/2022, il est proposé au Conseil :

- De valider « la création d'un espace d'accueil touristique et panoramique de la Haute Comté au cœur du village » portée par la commune de Montdoré, comme relevant de la priorité départementale « pack tourisme » du contrat PACT 2 ;
- De solliciter auprès du Conseil Départemental son engagement en avance de phase ;
- De prendre l'engagement d'inscrire ladite opération au plan d'actions du futur contrat PACT 2020-2025.
- D'autoriser le Président à signer tout document dans le cadre du PACT 2.

VOTES : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

4. PACT 2 – Commune d'Anjeux

Suivant l'avis favorable du Bureau du 09/03/2022, il est proposé au Conseil communautaire :

- De valider « la création d'une scène couverte au cœur du village pour l'accueil d'évènements culturels et autres » portée par la commune d'Anjeux, comme relevant de la priorité départementale « pack culturel » du contrat PACT 2 ;
- De solliciter auprès du Conseil départemental son engagement en avance de phase ;
- De Prendre l'engagement d'inscrire ladite opération au plan d'actions du futur contrat PACT 2020-2025 ;
- D'autoriser M. le Président à signer tout document dans le cadre du PACT 2.

VOTES : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

5. CDG70 – Convention de mise à disposition de l'archiviste itinérant

Suivant l'avis favorable du Bureau du 09 mars 2022, il est proposé au Conseil :

- D'approuver la convention cadre d'adhésion à la mission d'accompagnement à la gestion des archives ;
- D'autoriser M. le Président à signer la convention et tous documents afférents.

M. DESIRE ne prend pas part au vote.

VOTES : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6. Aide à l'immobilier de production – Les Presseurs de l'Est – Fougerolles-St-Valbert

La SAS Les Presseurs de l'Est va acquérir et rénover un ancien bâtiment professionnel situé à Fougerolles. Le coût global du projet immobilier est estimé à 250 000€ HT (achat et modification du bâtiment).

Montant des travaux éligibles à l'aide à l'immobilier : 229 254 €

- Aide sollicitée auprès de la CCHC (5% de l'assiette, plafond à 50 000 €) : **11 462,70 €**
- Aide simultanée du Département pour le même montant : 11 462,70 €

VOTES : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Suivant l'avis favorable du Bureau du 02 mars 2022, le Conseil :

- Approuve le versement d'une subvention de 11 462,70 € ;
- Autorise M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

7. Aide à l'immobilier spéciale PME/ TPE – SAS Ranch de la Vaire - Briaucourt

La SAS RANCH DE LA VAIVRE basée au lieu-dit « La Vaire » à BRIAUCOURT a déposé un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'Economie sociale et solidaire auprès de la Région dans le cadre de la reconversion d'un ranch en établissement d'accueil de loisir à destination de personnes handicapées et de leurs proches.

- Montant des investissements éligibles à l'aide à l'immobilier : Acquisition du site dit « Le Ranch » à Briaucourt : 397 500 € HT
- Aide sollicitée auprès de la CCHC (10% de l'assiette, plafond à 5000 €) : **5000€**

Suite à question de M. ROGER, il est précisé le délai de remboursement de l'aide en cas d'interruption de l'activité est fixé à 5 ans à compter de l'achèvement de l'opération.

VOTES : 50 Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0

Suivant l'avis favorable du Bureau du 02 mars 2022, le Conseil :

- Approuve le versement d'une subvention de 5 000€ ;
- Autorise M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

8. Aide à l'immobilier d'entreprise spéciale PME/TPE – SARL MALOU – M. Christophe GRANGER – Boulangerie à Vauvillers

M. le Président informe le Conseil de la demande d'aide à l'immobilier de M. GRANGER, gérant de la SARL MALOU, boulangerie pâtisserie située au 32 GRANGE RUE à VAUVILLERS.

Les travaux portent sur la rénovation complète de la façade et de la pose d'une nouvelle enseigne.

- Montant des investissements éligibles à l'aide à l'immobilier : 6 700 €
- Aide sollicitée auprès de la CCHC (10% de l'assiette, plafond à 5000 €) : **670 €**

VOTES : 50 Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0

Suivant l'avis favorable du Bureau du 09 mars 2022, le Conseil :

- Approuve le versement d'une subvention de 670€ ;
- Autorise M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

9. Cession site historique de Lufkin

M. le Président informe le Conseil que les Moulins DORMOY - FORICHER – Meunerie à Fougerolles-St-Valbert, représentés par M. Yvon FORICHER, gérant, souhaitent acquérir l'ensemble du site historique de Lufkin à Fougerolles-St-Valbert, pour un montant de 150 000 €.

Les frais d'acte et autres frais annexes sont à la charge de l'acquéreur.

M. le Président précise que le projet de création du Tiers-Lieu communautaire et d'une maison des entreprises devra être implanté sur un site plus adapté (surfaces adaptées, visibilité, charges de fonctionnement...). La réflexion sera portée par la commission « grands projets ».

VOTES : 50 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 1

Suivant l'avis favorable du Bureau du 02 mars 2022, le Conseil :

- Approuve la cession du site de Lufkin dans les conditions présentées ci-dessus ;
- Autorise M. le Président à signer tout document relatif à cette cession.

10. Cession – ZA Combeauté – Parcelle n°ZI 104 et ZI 107 - Annule et remplace la délibération 2021-098 du 22/09/2021

M. le Président informe le Conseil que suite à un redécoupage parcellaire et une modification des numéros de parcelles, il est nécessaire de modifier la délibération n°2021-098.

M. et Mme NEDELEC souhaitent acquérir les parcelles ZI 104 et 107 d'une surface de 1244m² pour un montant de 6 220 €.

Les frais d'acte et autres frais annexes sont à la charge de l'acquéreur.

Un cahier des charges imposera au porteur de projet de soumettre son projet à la CCHC préalablement au dépôt du permis de construire et permettra d'annuler la vente en cas de non-exécution du projet dans les délais convenus (1 an).

Suivant l'avis favorable du Bureau du 02 mars 2022, le Conseil, à l'unanimité :

- Approuve la modification de la délibération n°2021-098 du 22/09/2021 ;
- Autorise M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTES : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

11. Cession des parcelles ZI 106 et ZI 108 - ZAC de la Combeauté

M. le Président informe le Conseil que M. MOREL, gérant de l'entreprise SCI LM IMMO, souhaite acquérir les parcelles attenantes (ZI 106 et 108) à celle sur laquelle il s'est déjà positionné et porté acquéreur (ZI 83 ; Délibération n°2021-079) pour un montant de 7 915 €.

Les frais d'acte et autres frais annexes sont à la charge de l'acquéreur.

Un cahier des charges imposera au porteur de projet de soumettre son projet à la CCHC préalablement au dépôt du permis de construire et permettra d'annuler la vente en cas de non-exécution du projet dans les délais convenus (1 an).

Suivant l'avis favorable du Bureau du 02 mars 2022, le Conseil, à l'unanimité :

- Approuve la cession des parcelles ZI 106 et ZI 108 ;
- Autorise M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTES : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

12. Tiers-Lieu – Fougerolles-St-Valbert - Convention de mise à disposition de locaux

La commune de Fougerolles-St-Valbert met à disposition des locaux au sein du Château Bresson, rue du Bas de Laval, pour l'organisation du Tiers-Lieu communautaire.

M. le Président propose d'établir une nouvelle convention d'une durée d'un an renouvelable :

- Surfaces mises à disposition (salles reprises par la commune pour organiser l'accessibilité générale du bâtiment, nouvelles sollicitations de locaux pour le développement du coworking et de bureaux individuels) ;
- Participation aux charges locatives (électricité, eau, chauffage) au prorata des surfaces occupées et à l'entretien des locaux.

« Actuellement, la CCHC participe aux charges locatives à hauteur de 1800 € par an ; la charge future est estimée à 6000 € ».

Suivant l'avis favorable du Bureau du 09 mars 2022, le Conseil, à l'unanimité :

- Approuve la convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Fougerolles-St-Valbert ;
- Autorise M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTES : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

13. Tiers-Lieu – Tarif complémentaire

M. le Président fait part de nouvelles demandes d'entrepreneurs intéressés par un bureau individuel au Tiers Lieu.

Il est proposé un tarif différencié pour les bureaux individuels (bureau affecté, soit un abonnement annuel de 1320 € (110€/mois).

Pour les deux usagers qui bénéficient déjà de ce service, il propose d'appliquer le nouveau tarif lors du renouvellement de leur abonnement.

M. le Président précise que ce tarif comprend l'accès à un bureau affecté, les charges (électricité, chauffage, accès internet) et l'accès aux espaces communs.

Suivant l'avis favorable du Bureau du 09 mars 2022, le Conseil, à l'unanimité :

- Approuve le tarif complémentaire pour le Tiers-Lieu ;
- Autorise M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTES : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

14. Habitat : Prorogation du délai de clôture de la subvention attribuée au Foyer des Travailleurs Migrants à Saint-Loup sur Semouse

Rappel montant de la subvention : 200 000€ attribuée par la délibération n°2019-99 du 25 septembre 2019 (convention signée le 16 décembre 2019).

Suivant l'avis favorable du Bureau du 09 mars 2022, le Conseil, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau délai de clôture au 16 décembre 2026 ;
- Autorise M. le Président à signer l'avenant à la convention initiale de co-financement du projet de réhabilitation du foyer des travailleurs migrants et tout document s'y rapportant.

VOTES : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

TECHNIQUE

15. CA d'Epinal – Convention de gestion de la compétence GEMAPI – Bassin versant du Cône

Sur le Bassin Versant du Cône, il est proposé une démarche de conventionnement avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire afin d'éviter la création d'une structure administrative supplémentaire plus complexe :

- Jusqu'au 31/12/2024,
- Recrutement d'un agent sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération d'Epinal mis à disposition des autres collectivités contre financement à hauteur de la superficie de la collectivité dans le Bassin Versant, subventionné à 70% par l'AERMC
- Plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous (estimation du coût pour un chargé de mission : 40 000 €/an)

Suivant l'avis favorable du Bureau du 09 mars 2022, le Conseil, à l'unanimité :

- Approuve la convention de mise à disposition entre la Communauté de Communes de la Haute Comté, la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire ;
- Autorise M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTES : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

16. SIED 70 – Convention de mutualisation des certificats d'économie d'énergie

M. le Président informe le Conseil que l'éclairage public géré par la CCHC sur la ZA de la Combeauté n'est plus fonctionnel. Il est donc proposé de remplacer l'éclairage par des blocs optiques LED.

A ce titre et afin de bénéficier des subventions accordées par le SIED 70, il est proposé de :

- Valider le plan de financement de l'opération ;
- D'autoriser M. le Président à signer la Convention de mutualisation des certificats d'économie d'énergie issus d'opérations réalisées sur le patrimoine des collectivités et tout document s'y afférant.

VOTES : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

17. Multi-accueil de Fougerolles- Subvention 2022

L'association Familles Rurales appelle, au titre de la convention de gestion pour le multi-accueil de Fougerolles, une subvention de fonctionnement de 121 017€.

Suivant l'avis favorable du Bureau du 09 mars 2022, le Conseil, à l'unanimité :

- Sollicite une présentation des comptes 2021 afin que les représentants de l'association puissent motiver la demande de subvention 2022 ;
- Dans l'attente, approuve le versement d'un 1^{er} acompte trimestriel sur la base du budget prévisionnel 2021 ;
- Autorise M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTES : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Informations diverses

Trésorerie de Luxeuil

De nombreux élus sont interpellés par les entreprises « qui se plaignent du retard de paiement des factures » ; un courrier sera adressé à la Trésorerie.

Calendrier :

- Fête du court métrage du 16 au 22 mars – programme
- 23/03 à 18h : conférence des maires – contrat de solidarité territoriale
- 24/03, de 13h30 à 17h30 : Forum de l'emploi - salle des fêtes à Corbenay
- 13/04 : prochain conseil

La séance est levée à 23h10.